

Délibération n° 2026-09-10-005

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : COMPOSITION DE
LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS
LOCAUX

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 95

Pouvoir : 6

Votants : 101

Pour : 89

Contre : 5 – (CHANSARD
Gérard, CERRAJERO Julien,
COMBES Didier, LACQUIT
Véronique, POYET
Frédéric)

Abstention : 6 – (COSTE
Catherine, DUBOISSET
Étienne, MALINAUD
Hugues, ROYET Céline,
THABEAU Didier,
LAFORGE Maxime)

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry, VOISIN Thierry,

Ne prend pas part au
vote : 1 - (DURIN Sylvain)

ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Président rappelle à l'assemblée que la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est une obligation pour un syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants qui confie à un tiers une délégation de service public.

C'est le cas de TE63 avec le cahier des charges de concession de la distribution publique d'électricité confiée à ENEDIS.

Le Président rappelle qu'antérieurement la commission était composée de la sorte :

- Pour le Comité Syndical
 - o 6 représentants
- Pour les représentants d'associations locales :
 - o 3 représentants des usagers domestiques (par exemple : Consommation Logement et Cadre de Vie / Union Fédérale des Consommateurs ...)
 - o 3 représentants des usagers professionnels (par exemple : Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme / Chambre de Commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme...)

Le président propose :

- Laurent COUDUN
- Francis ROUX
- Nathalie ABELARD

- Edwige NIAY
- Grégory BONNET
- Sébastien MORIN

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide la proposition faite par le Président au Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Laurent COUDUN



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. BONNET', written over a horizontal line.